

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018

Affiché le 29/06/2018

Etaient présents :

M. ALBERTI Fabrice, M. ALLARD Thierry, Mme BERTHELOT Béatrice, M. CRESTIN Olivier, Mme DEYLAUD VIGNAL Sandrine, M. FOURNIER Fabrice, Mme GANDIOL Denise, Mme GIRARD Chantal, M. NAZY Rudy, M. André NAFRAICHEUR, M. PECOUL Cédric, M. PELLOUX Patrick, M. PHILIBERT Pierre, M. SENERS Alexandre, Mme TERME Karine, Mme VIGNAL Chantal.

Etaient absents :

- Mme AUBRY Marie-France, qui a donné procuration à M. ALBERTI Fabrice
- Mme REBOUL Sonia, qui a donné procuration à Mme GANDIOL Denise
- Mme ROMAN Christel, qui a donné procuration à Mme DEYLAUD VIGNAL Sandrine

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme DEYLAUD-VIGNAL Sandrine a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DEBUTE A 22 HEURES EN RAISON DE LA PRESENTATION DU PROJET DE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES NON DEPENDANTES A COTE DE LA MAISON DE RETRAITE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 29/05/2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Rapport du délégataire de la concession GrDF pour 2017
- Convention de mise à disposition de matériel au Lycée agricole privé

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- signature d'un marché 2018-02 portant sur la location maintenance d'un photocopieur pour l'école maternelle avec la sté SHARP moyennant un loyer annuel de 2276 € auquel s'ajoute le coût des photocopies (0.0028 € couleur et 0.0028 € NB) (n° 2018-048)

1. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD : AMENAGEMENT D'UNE MAISON MEDICALE (2018-049)

Compte tenu du retard pris par le dossier de la médiathèque, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, sollicite de la Communauté de Communes du Pont du Gard un fonds de concours destiné à financer l'acquisition et les travaux d'aménagement et d'équipement de la maison médicale à hauteur de 60 512 € sur un total de dépenses hors taxe de 298 931 €, l'autorise à signer la convention correspondante et à percevoir les fonds.

2. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 (2018-050)

Le Conseil Municipal, **PAR DIX-HUIT VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M. FOURNIER Fabrice)**, approuve la décision modificative n°1 du budget assainissement 2018 portant modification des crédits en dépenses de sa section d'investissement à hauteur de 1 712 €, en raison d'une modification du tableau d'amortissement de l'emprunt et prend note que les sections de fonctionnement et d'investissement demeurent inchangées,

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE		Dépenses 490 706 €	Recettes 490 706€
Décision modificative n° 1			
1641	capital d'emprunt	+ 1 712 €	
2158	Travaux d'investissement	- 1 712 €	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE		490 706 €	490 706 €

3. DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL 2018 (2018-051)

Le Conseil Municipal, **PAR DIX-HUIT VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M. FOURNIER Fabrice)** :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2018 portant modification des crédits en dépenses de sa section d'investissement pour faire face à des dépenses imprévues
- Prend note que les sections de fonctionnement et d'investissement dudit budget demeurent inchangées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE		Dépenses 1 006 241 €	Recettes 1 006 241 €
Décision modificative n° 2			
2033	Frais d'insertion	+200,00 €	
2051	Concession et licences	+ 2 040,00 €	
2135	Dépenses d'installations générales	-2 240,00 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE		1 006 241 €	1 006 241 €

4. SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE DE GESTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (2018-052)

Le Conseil Municipal, **PAR DIX-HUIT VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Mme VIGNAL Chantal)**, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de Création du Service Mutualisé d'Instruction des Autorisations du droit du Sol, avec la Communauté de Communes du Pont du Gard portant les modalités de facturation du service mutualisé à compter du 1^{er} octobre 2018 comme suit :

- participation d'1.25 euro par habitant correspondant à l'adhésion au service,
- participation des communes adhérentes au coût réel des actes gérés par le service pour leur compte selon le barème de facturation suivant :

○ Coût d'un permis de construire		235.00 €
○ Coût d'un CUB.....	235 € X 0.9 =	211.50 €
○ Coût d'une déclaration préalable.....	235 € X 0.9 =	211.50 €
○ Coût d'un permis d'aménager.....	235 € X 1.2 =	282.00 €
○ Coût d'un permis de démolir.....	235 € X 0.6 =	141.00 €

5. AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR RENFORCER LES SERVICES MUNICIPAUX (2018-053)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à recruter sept agents contractuels à durée déterminée dans le cadre du dispositif CUI-CAE Parcours emploi compétence comme suit :

Pour les services techniques :

- Un contrat de 12 mois pour la période du 14/07/2018 au 13/07/2019 rémunéré sur un taux horaire brut de 11.10 € sur la base de 35 heures hebdomadaires soit 112.35 % du SMIC
- Un contrat de 12 mois pour la période du 1^{er}/08/2018 au 31/07/2019 rémunéré au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires
- Un contrat de 12 mois pour la période du 1^{er}/07/2018 au 30/06/2019 rémunéré au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires

Pour la bibliothèque :

- Un contrat de 12 mois pour la période du 1^{er}/08/2018 au 31/07/2019 rémunéré au SMIC sur la base de 23.5 heures (23 h 30 mn hebdomadaires)

Pour les services administratifs :

- Un contrat de 12 mois pour la période du 09/07/2018 au 08/07/2019 rémunéré sur la base de 101.65 % du SMIC soit 10.04 € bruts de l'heure sur la base de 35 heures hebdomadaires

Pour le service périscolaire :

- Un contrat de 12 mois pour la période du 27/08/2018 au 26/08/2019 rémunéré au SMIC sur la base de 27,16 heures (27 h 10 mn)
- Un contrat de 12 mois pour la période du 27/08/2018 au 26/08/2019 rémunéré au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires

6. AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT SAISONNIER – ETE 2018 (2018-054)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents à temps complet l'un pour la période du 16/07/2018 au 31/08/2018, l'autre pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 8 juillet 2018, dit que ces agents seront rémunérés par référence à l'indice 325 majoré de la fonction publique territoriale et que leurs congés seront pris durant leur temps de travail.

7. FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2017 (2018-055)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, accepte la reconduction du montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour l'année 2017, sur la base du montant de base annuel de 2.808 € et un montant majoré de 3.510 €, soit un complément communal de 702 € par instituteur.

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MINIBUS AVEC LE LYCEE AGRICOLE PRIVE (2018-056)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Lycée Agricole de Meynes une convention de mise à disposition des minibus lui appartenant pour la période du 9 juillet au 3 août 2018 ainsi que pour l'animation « octobre nature » prévue mi-octobre 2018.

9. RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE DE L'EAU 2017 (2018-057)

Le Conseil Municipal, **PAR DIX-HUIT VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M. ALLARD Thierry)**, prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire, portant sur l'activité et la qualité du service de l'eau potable délégué et de ses éléments financiers, pour l'année 2017.

10. RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2018 (2018-058)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire, portant sur l'activité et la qualité du service de l'assainissement délégué et de ses éléments financiers, pour l'année 2017.

11. DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR LES CONVENTIONS DE STAGE (2018-059)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les conventions de stage en entreprise non rémunéré d'une durée inférieure à deux mois.

12. RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA CONCESSION GrDF 2017 (2018-060)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire, portant sur l'activité et la qualité du service de distribution du gaz délégué et de ses éléments financiers, pour l'année 2017.

13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DU LYCEE AGRICOLE A LA COMMUNE (2018-061)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du tracteur de marque Fiat avec girobroyeur appartenant au lycée, pour effectuer des travaux d'entretien et de débroussaillage dans le bois de Clausonne et le Bois du Mourre de Milan pour la période du 25 juin 2018 au 31 juillet 2018, étant précisé que le tracteur sera conduit par un agent du Lycée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22.34 heures.

Le Maire,
Rudy NAZY

